

Image not found or type unknown



Durée courte mandat de vente

Par **Landau nathalie**, le **28/06/2017** à **09:03**

Bonjour

Je voulais savoir si on est obligé de passer par le délai irrévocable de 3 mois lorsqu'on signe un mandat de vente avec une agence

Je souhaite signer pour une durée de un mois dans un premier temps

Merci pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **28/06/2017** à **10:17**

Bonjour,

La clause d'irrévocabilité du mandat est facultative, il n'y a aucune obligation. La loi ne fixe que la durée maximale de cette clause dans le cas du mandat exclusif, soit 3 mois.

Pour un mandat non exclusif, cette clause peut être de plus de 3 mois.

La durée d'irrévocabilité est donc à négocier avec l'agence...